



MARIA-CHAPDELAINE

MÉMOIRE DE LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

Dans le cadre du

Projet d'un lieu d'enfouissement technique à

Hébertville-Station par la

Régie des matières résiduelles (RMR) du Lac-St-Jean

Présenté au

Bureau d'audiences publiques sur

l'environnement du Québec

Le 23 mai 2013

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	2
1. Présentation de la MRC de Maria-Chapdelaine.....	2
1.1 Situation géographique	2
1.2 Démographie	2
1.3 Le contexte socio-économique.....	2
1.4 La gouvernance de la MRC.....	2
2. Historique d’une synergie entre les trois MRC du Lac-St-Jean	3
3. La gestion des matières résiduelles dans la MRC Maria- Chapdelaine.....	3
4. La croissance constante des dépenses	3
5. Une solution coûteuse pour le milieu de Maria-Chapdelaine	4
6. La prise en main du milieu par le milieu : « l’empowerment »	4
6.1 Le contrôle des coûts.....	4
6.2 L’autonomie régionale.....	4
6.3 Les efforts consentis sont reconnus par Recyc-Québec.....	5
Conclusion.....	6

Introduction

La MRC de Maria-Chapdelaine remercie le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de lui donner la possibilité de s'exprimer dans le cadre du projet de construire un lieu d'enfouissement technique (LET) à Hébertville-Station dont le promoteur est la Régie des matières résiduelles (RMR) du Lac-St-Jean.

D'entrée de jeu, je vous informe que la MRC de Maria-Chapdelaine et ses treize collectivités constituantes sont parties prenantes de la RMR et appuient donc le projet qui est un à caractère collectif.

1. Présentation de la MRC de Maria-Chapdelaine

1.1 Situation géographique

La MRC de Maria-Chapdelaine, l'une des trois MRC du Lac-St-Jean, est située au nord du Lac-Saint-Jean, entre la rivière Péribonka à l'est, la rivière Ashuapmushuan à l'ouest, le Lac-Saint-Jean au sud et la limite du bassin versant du Lac-Saint-Jean au nord.

Son territoire couvre près de 38 000 km², ce qui en fait la cinquième MRC la plus vaste parmi la presque centaine que compte le Québec. On se plaît souvent à mentionner que son territoire est presque aussi grand que celui de la Suisse (annexe 1, 2 pages).

1.2 Démographie

Selon le décret ministériel no. 1218-2012, la MRC compte 25 412 habitants (environ 10 500 foyers). Sa répartition spatiale s'organise autour de deux entités bien distinctes, soit le pôle principal de la ville de Dolbeau-Mistassini qui englobe 56% de la population totale, et un pôle secondaire avec la ville de Normandin comptant pour 12%.

1.3 Le contexte socio-économique

L'économie de la MRC est qualifiée de mono-industrielle compte tenu qu'elle est tributaire à 70 % de l'exploitation de la matière ligneuse. L'agriculture, notamment la récolte du bleuet, représente une bonne part du reste de l'économie locale.

Le revenu moyen d'emploi de la population de la MRC est inférieure à la moyenne régionale et davantage à celui au plan provincial.

1.4 La gouvernance de la MRC

Au printemps 2005, le Conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine a pris la décision d'adopter un règlement visant l'élection du préfet au suffrage universel et la MRC est donc l'une des quatorze sur quatre-vingt-dix au Québec ayant ce mode de scrutin.

Au préfet élu, s'ajoute les 84 autres élus des douze municipalités constituantes de la MRC (12 X 7), soit un total de 85 personnes, lesquelles sont imputables envers leur population respective.

2. La synergie entre les trois MRC du Lac-St-Jean

Depuis près d'une quinzaine d'années, les trois MRC du Lac-St-Jean, soit Domaine-du-Roy, Lac-St-Jean-Est et Maria-Chapdelaine, travaillent en synergie et en partenariat lorsque des enjeux et préoccupations sont collectifs. Cette approche permet de mettre en commun les efforts tout en conservant l'identité et l'autonomie de chaque organisation. Plusieurs dossiers à succès et sturturants ont été menés à terme et sont toujours d'actualité, entre autre et notamment celui de la Véloroute des Bleuets.

3. La gestion des matières résiduelles dans la MRC de Maria-Chapdelaine

Conformément aux dispositions de la loi, la MRC Maria-Chapdelaine a acquis compétence auprès des municipalités de son territoire en matière de gestion des matières résiduelles en 1984. Elle a donc exploité un lieu d'enfouissement sanitaire (LES) situé à Dolbeau-Mistassini pour le compte de ses municipalités constituantes de 1984 à 2009, année de l'entrée en vigueur du nouveau Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR).

Outre l'exploitation d'un LES, la MRC adjugeait des contrats de levée, de transport et de disposition des matières.

Ci-après les coûts « par porte » pour la gestion totale des matières résiduelles de la MRC des années 2002 à 2006 avant la signature de l'entente intermunicipale :

Année	2002	2004	2006	
Coût par porte	84\$	92\$	98.75\$	

4. La croissance constante des dépenses

Depuis une vingtaine d'années, plusieurs responsabilités confiées aux municipalités ont fait en sorte de faire exploser les budgets de ces dernières: services de voirie locale en 1993 avec la réforme Ryan, la gestion des cours d'eau, la mise en œuvre du plan de sécurité incendie, l'imposition d'une nouvelle taxe spéciale inhérente à la fourniture des services de police, etc..

Ainsi, à la multiplication des problèmes de nature socio-économique auxquels font face les municipalités de la MRC, s'ajoute la croissance constante des dépenses qu'elles doivent assumer. Dans ce contexte, l'accroissement possible des dépenses encourues par la révision du Plan de gestion des matières résiduelles était très préoccupant.

5. Une solution coûteuse pour le milieu de Maria-Chapdelaine

Entre autres, afin de se conformer à la nouvelle réglementation, la MRC a envisagé différents scénarios à l'égard de la disposition des déchets ultimes. Des analyses techniques et économiques ont été réalisées afin d'alimenter la réflexion des élus.

Une première analyse a permis de constater qu'un investissement de plusieurs millions de dollars serait nécessaire afin de rendre le LES de Dolbeau-Mistassini conforme aux nouvelles exigences gouvernementales. Or, puisque la pleine capacité était presque atteinte en 2006, cet investissement majeur était difficilement justifiable sur la base du faible volume dû à une faible population et à des coûts exorbitants sur la base du REIMR et des nouvelles orientations gouvernementales.

6. La prise en main du milieu par le milieu : « l'empowerment »

6.1 Le contrôle des coûts

Compte tenu des préoccupations énoncées précédemment, particulièrement au chapitre des orientations gouvernementales à moyen et à long terme, les trois MRC se sont concertées et mobilisées pour adopter le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) du Lac-St-Jean à l'automne 2006, tout en étant convenu entre les parties que chaque MRC gardait sa liberté et son autonomie quant à la mise en œuvre des actions décrites dans le dit Plan.

Par la suite, les discussions et échanges ont mené à la conclusion qu'une autre histoire à succès était souhaitable : la constitution de la Régie des matières résiduelles du Lac-St-Jean dont l'entente formelle fut signée par les trois parties le 15 juillet 2008.

Malgré l'immensité des territoires de chacune des MRC, les élus des 36 municipalités du Lac-St-Jean ont unanimement convenu que la facture inhérente à la mise en œuvre du PGMR serait répartie et assumée en parts égales entre la population de chacun des trois territoires. Ci-après les coûts depuis la mise en place de la Régie :

Année	2008	2010	2012	2013
Coût par porte	120\$	175\$	200\$	205\$

À noter que le coût par porte de 205\$ en 2013 inclus la somme de 25\$ qui est associée au fait que chacune des entités territoriales doit assumer ses frais de post-fermeture et de suivi à la suite de la fermeture de leur LES respectif.

6.2 L'autonomie régionale

En juin 2012, le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED) concluait à l'égard de l'agrandissement du LET de St-Nicéphore : « Le

FCQGED est d'avis que le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Drummondville par Waste Management ne devrait pas être autorisé par le gouvernement du Québec. Il perpétuerait une façon de faire dont les impacts négatifs ont justement conduit à l'adoption de politiques, lois ou règlements qui réprouvent ce genre de pratique. En effet, le LET de Saint-Nicéphore, s'il était autorisé, favoriserait l'enfouissement massif et pêle-mêle des déchets, sans que ne soit pris en compte le principe de l'autonomie régionale.

L'approbation de ce projet viendra nuire aux mesures actuellement mises de l'avant afin de répondre aux enjeux et objectifs de mise en valeur énoncés dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. »

Les commentaires précédents confirment donc la nécessité d'optimiser l'utilisation des infrastructures par des actions et une réglementation cohérente à l'ensemble de la sous-région du Lac-St-Jean.

Les élus de la MRC de Maria-Chapdelaine sont donc satisfaits des actions et des mesures qui se sont concrétisées au fil des cinq dernières années, entre autres par :

- L'aménagement et l'opération d'un LET à l'Ascension;
- La consolidation, l'agrandissement l'opération du centre de tri à Roberval;
- La construction et l'exploitation de 8 écocentres;
- Le contrôle entier et la gestion de toutes les matières;
- La réfection et l'opération du système de déshydratation des boues de fosses septiques (BFS); et,
- La municipalisation de la collecte, du transport et de la disposition des BFS.

6.3 Les efforts consentis sont reconnus par Recyc-Québec

La performance de la collecte et du traitement des matières recyclables par la RMR sont reconnus par Recyc-Québec. En effet, la dernière correspondance de cet organisme au printemps 2013 confirme que, compte tenu des résultats atteints, la RMR bénéficie de 100% de la redevance et qu'elle est dans le peloton de tête par rapport aux autres organisations de même nature.

Au surplus, Recyc-Québec cite en exemple le regroupement des trois MRC du Lac-St-Jean sur son site Internet: « *L'avantage de ce regroupement est la présence d'une entité publique compétente qui veille sur l'ensemble des activités et qui, au fil du temps, accumule les connaissances et données régionales. Cette gestion systémique permet aux gestionnaires de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean de cibler toutes les occasions de réemploi, de réutilisation et de recyclage et peuvent par extension réduire les coûts (Mason K., 2009).* »


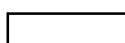


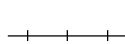

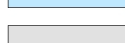
Référence : <http://organique.recyc-quebec.gouv.qc.ca/2010/09/le-regroupement-municipal/>

Conclusion

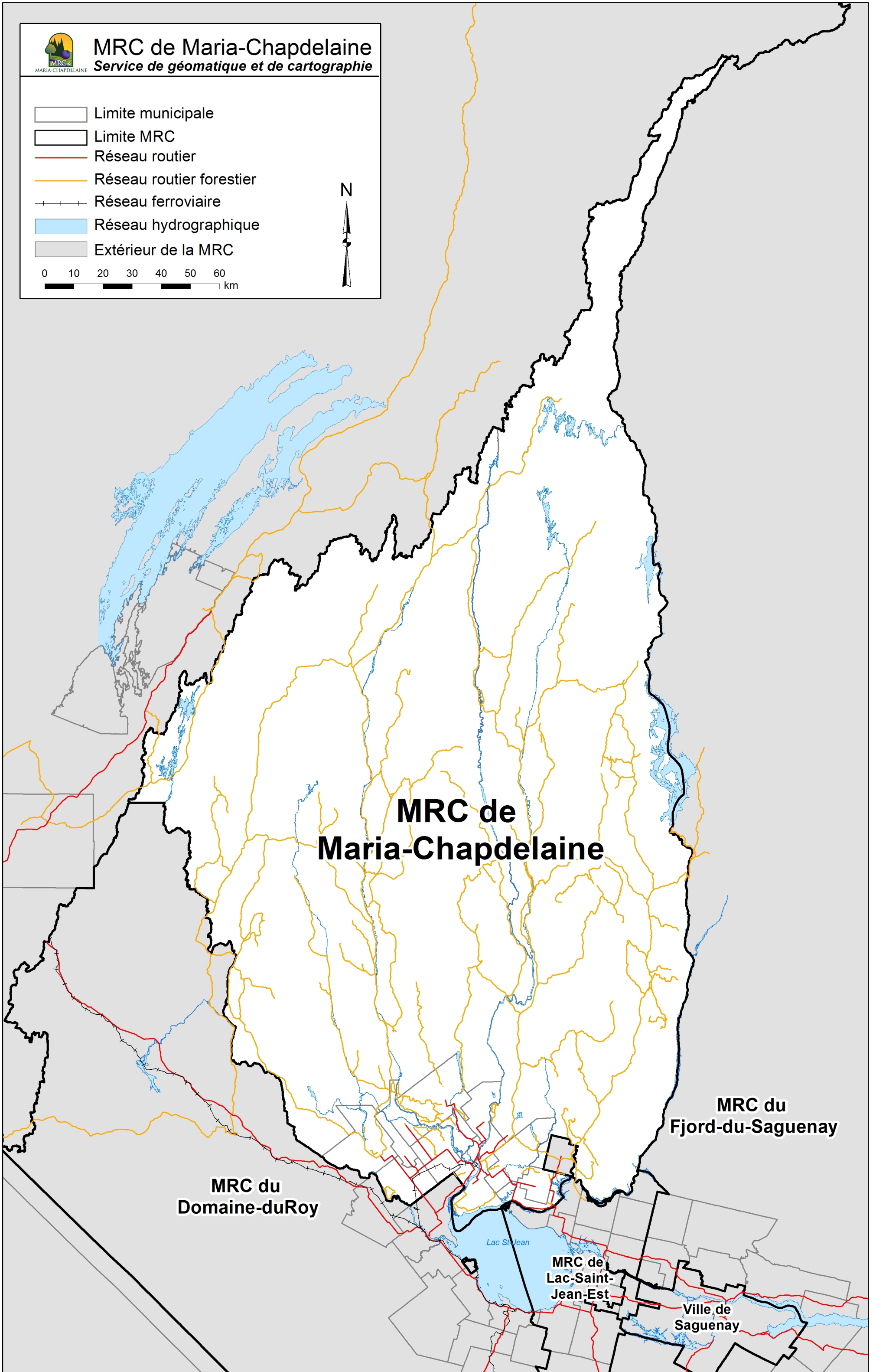
Compte tenu de la démarche collective visant la mise en œuvre des mesures et actions du PGMR, il fut convenu de cibler un LET le plus près possible du centre de masse au plan populationnel afin d'optimiser et de réduire les coûts inhérents à l'enfouissement.

Considérant les éléments évoqués précédemment, la MRC de Maria-Chapdelaine émet un avis favorable à l'égard de l'éventuel aménagement d'un LET à Hébertville-Station tout à s'engageant à maintenir ses efforts pour promouvoir et mettre en œuvre les actions du PGMR de la RMR du Lac-St-Jean et ce, sur la base des orientations gouvernementales.



-  Limite municipale
-  Limite MRC
-  Réseau routier
-  Réseau routier forestier
-  Réseau ferroviaire
-  Réseau hydrographique
-  Extérieur de la MRC

0 10 20 30 40 50 60
km



MRC de Maria-Chapdelaine
 Service de géomatique et de cartographie

- Périmètre d'urbanisation
- Limite municipale et MRC
- Réseau routier
- Réseau ferroviaire
- Réseau hydrographique
- Extérieur de la MRC

5 2.5 0 5 km

N

